

Délibération n°**2018-06-04**

Réf. Nomenclature « Actes » : 111

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	67
Pouvoirs	8
Votants	75

L'an deux mille dix-huit, le 13 décembre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 3 décembre 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

**Robert Gantheil** est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

<b>Maryse Badia</b>	à	Philippe Pelat	<b>Philippe Brugère</b>	à	Jean-Pierre Saugeras
<b>Véronique Bénazet</b>	à	Fabienne Garnerin	<b>Eric Cheminade</b>	à	Valérie Sérurier
<b>Philippe Exposito</b>	à	Jean-Pierre Guitard	<b>Henri Granet</b>	à	Jean-François Michon
<b>Sylvie Prabonneau</b>	à	Pierre Coutaud	<b>Jean-Marc Sauviat</b>	à	Christophe Arfeuillère

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche) ; Nelly Simandoux (Nadine Coudert).

- **Élus absents et non-représentés :**

Françoise Béziat, Jean Bilotta, Jean-Marc Bodin, Jean-Pierre Bodeveix, Eric Bossaert, Jean-Paul Bourre, Robert Bredèche, Daniel Caraminot, Gilles Chazal, Christine Da Fonseca, Marc Fournand, Pierre Fournet, Frédérique Fraysse, Annie Gonzalez, Baptiste Galland, Xavier Gruat, Dominique Guillaume, Chantal Guivarch-Paisnel, Martine Leclerc, Cécile Martin, Dominique Miermont, Christiane Monteil, Nathalie Peyrat, Marie-Hélène Pommier, Marc Ranvier, Michel Saugeras, Jean-Michel Taudin.

## Marché de travaux d'extension du golf de Neuvic : attribution des lots aux entreprises

Le président rappelle que par délibération en date du 12 avril 2018, le conseil communautaire a approuvé le lancement des travaux d'extension et de sécurisation du golf à Neuvic pour un montant global de 629 821 € HT.

La consultation pour le marché de travaux de modification du parcours de golf a été lancé le 18 octobre 2018 et les offres ouvertes le 14 novembre 2018. Après analyse des offres, le conseil communautaire est appelé à délibérer pour attribuer les lots et autoriser le Président à les signer.

### Lot 1 : terrain de golf

Cinq offres ont été reçues et analysées.

Au regard des critères de jugement des offres, c'est l'entreprise **PARCS ET SPORTS** 7, rue Jean Mermoz à 69680 CHASSIEU qui obtient le meilleur classement avec une offre de 171 361,10 € HT et une variante (apport de terre végétale) de 18 442 € HT, soit un montant global de **189 803,10 € HT**.

### Lot 2 : irrigation

Cinq offres ont été reçues et analysées.

Au regard des critères de jugement des offres, c'est l'entreprise **SAS FACON PAYSAGE** 11, rue Jean Moulin à 62 000 DAINVILLE qui obtient le meilleur classement avec une offre de 41 377,20 € HT avec une option 1 (renforcement du réseau primaire) à 24 918,25 € HT, avec une option 2 (commande centralisée du système) à 10 000 € HT soit un montant global de **76 295,45 € HT**.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **ATTRIBUE** les lots :
  - **1- terrain de golf** à l'entreprise **PARCS ET SPORTS** pour un montant de 171 361,10 € HT et une variante de 18 442 € HT, soit un montant global de **189 803,10 € HT** ;
  - **2- irrigation** à l'entreprise **SAS FACON PAYSAGE** pour un montant de 41 377,20 € HT avec une option 1 à 24 918,25 € HT, avec une option 2 à 10 000 € HT soit un montant global de 76 295,45 € HT ;

## Délibération n°2018-06-04



Envoyé en préfecture le 18/12/2018

Reçu en préfecture le 18/12/2018

Affiché le



ID : 019-200066744-20181213-20180604-DE

- **AUTORISE** le président à signer les marchés correspondants et les éventuels avenants et à accomplir toutes les démarches qui y sont liées.

<b>A l'unanimité,</b>	
Votants	75
Pour	75
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 13 décembre 2018

Le président,  
Pierre Chevalier

